



# Commission scolaire de la Capitale

## Budget 2016-2017

Renseignements sur l'administration	1
Commentaires sur le budget	3
Clientèle	8
Résultats	9
Surplus accumulés	10
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	11
Renseignements supplémentaires	
Ventilation des revenus	12
Ventilation des charges	14
Charges par secteur	16
Résultats par secteur	16
Ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	17
Taxe scolaire et péréquation	18
Budget accordé aux établissements	
Écoles primaires	19
Écoles secondaires	20
Centres de formation professionnelle	21
Centres d'éducation des adultes	21

# Renseignements sur l'administration

## Commissaires (circonscription)

- Madame Manon Robitaille, présidente \*
- Monsieur Simon Picard, vice-président \* (circonscription 5)
- Monsieur Raynald Houde\* (circonscription 1)
- Monsieur Jonathan Houle (circonscription 2)
- Monsieur Patrice Gosselin (circonscription 3)
- Madame Caroline Fournier \* (circonscription 4)
- Madame Odette Roussin (circonscription 6)
- Madame Nathalie Côté (circonscription 7)
- Monsieur Benoît Gingras \* (circonscription 8)
- Monsieur Michel Bernier (circonscription 9)
- Madame Magelline Gagnon (circonscription 10)
- Madame Édith Thibault (circonscription 11)

### COMMISSAIRES - PARENTS

- Monsieur Patrick Gravel (EHDA)
- Monsieur Jeannot Létourneau (Primaire)
- Madame Lydie Pincemin \* (Général)
- Madame Nathalie Proulx (Secondaire)

\* Membres du comité exécutif

# Renseignements sur l'administration

## Personnel de direction

- Monsieur Pierre Lapointe \* Directeur général
- Madame Johanne Chenard \* Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
- Monsieur Richard Vallée, CPA, CA \* Directeur général adjoint aux affaires administratives
- Monsieur Érick Parent \* Secrétaire général et directeur de l'information et des communications
- Madame Mireille Dion Directrice des Services éducatifs des jeunes
- Madame Maude Plourde Directrice des Services de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
- Madame Nancy Paquet Directrice des Services des ressources humaines
- Monsieur Marc Drolet, CPA, CA Directeur des Services des ressources financières
- Monsieur Éric Fortin Directeur des Services des ressources matérielles
- Monsieur Claude Lavoie Directeur des Services de l'informatique

\* Membres du comité exécutif

### **INSTITUTION FINANCIÈRE**

Banque Nationale du Canada  
2300, Boul. Père-Lelièvre  
Québec (Québec) G1P 2X5

### **SIÈGE SOCIAL**

Commission scolaire de la Capitale  
1900, rue Côté  
Québec (Québec) G1N 3Y5

# Commentaires sur le budget

## 1. INTRODUCTION

L'année scolaire 2016-2017 met fin aux compressions successives que les commissions scolaires ont subies depuis 2010-2011. Un léger investissement dans les écoles en milieu défavorisé a aussi eu lieu.

La préparation du budget 2016-2017 de la commission scolaire de la Capitale s'est tout de même déroulée dans un climat d'incertitude puisque le projet de règles budgétaires en consultation a été publié très tardivement. De plus, la perspective d'un projet de Loi, à l'étude, pouvant amener à modifier les responsabilités des commissions scolaires ajoutait à cette incertitude. La commission scolaire a dû entreprendre, malgré tout, les travaux préalables à la présentation du budget selon le calendrier établi afin de respecter certaines échéances réglementaires ou imposées, entre autres, par les conventions collectives. C'est ainsi que le budget 2016-2017 a été élaboré sur la base des paramètres de consultation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Des ajustements budgétaires seront donc effectués au budget révisé.

Comme à l'habitude, la planification et la coordination des différents travaux menant à la préparation du budget ont été assurées par le « *comité d'investissements et d'équilibre budgétaire* ». Ce comité est composé de représentants du conseil des commissaires, de la direction générale, de parents, des instances syndicales, de directions d'établissements et de directions de services.

Le budget de la commission scolaire de la Capitale prend en compte la variation de la clientèle prévue, l'indexation des coûts salariaux octroyés, la non-indexation des autres coûts et les mesures financées par le MEES, ainsi que les projets d'investissements revus annuellement.

Le budget poursuit aussi les actions prévues au plan de redressement adopté par le conseil des commissaires en 2014-2015 et accepté par le MEES.

De façon générale, les dépenses tiennent compte des plans d'effectifs présentés et adoptés par le conseil des commissaires. Les budgets de salaires prennent aussi en considération les indexations allouées pour le personnel syndiqué et pour le personnel non syndiqué et reflètent le financement du MEES.

Les budgets des unités administratives n'ont pas été indexés pour les dépenses non salariales puisque le MEES maintient le gel dans le financement de ces dépenses.

Afin de limiter l'utilisation des surplus, la commission scolaire a convenu avec ses établissements de limiter l'utilisation de leurs surplus à des dépenses d'investissements exclusivement.

Dans le but de préserver le service à l'élève et étant donné que la croissance de clientèle prévue dans les années futures permettra de renouer avec l'équilibre à moyen terme, la commission scolaire de la Capitale présente un budget déficitaire de 1,1 M\$, ce qui respecte l'encadrement du MEES.

De plus, la commission scolaire limite l'augmentation moyenne du compte de taxe de ses contribuables à 2 %.

## 2. RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DANS LE FINANCEMENT DU MEES

Étant donné que le retour au déficit zéro semble atteint par le gouvernement, les commissions scolaires ne subissent pas des compressions importantes dans le financement qui leur est octroyé pour l'année scolaire 2016-2017. La seule compression dans le financement demeure la non-indexation des dépenses autres que salariales et autres que celles relatives au transport scolaire et à l'énergie, ce qui équivaut à un manque à gagner de près de 0,8 M\$. C'est la septième année consécutive que le financement de ce type de dépenses est gelé. Rappelons aussi que les compressions des années antérieures demeurent.

Les autres coûts de système reliés à la croissance de la clientèle, aux indexations salariales prévues aux conventions collectives, aux avancements dans les échelons et à la baisse du ratio de formation de groupe à la maternelle 4 ans et 5 ans sont financés.

Le MEES investit des sommes supplémentaires pour les milieux défavorisés. Ainsi, une somme de plus de 0,9 M\$ permettra à nos 14 écoles primaires de ces milieux d'ajouter 11,4 postes pour la réussite. De plus, une somme de près de 0,2 M\$ permettra à nos 4 écoles secondaires en milieu défavorisé d'investir pour des services d'études dirigées pour les élèves en difficulté.

Le MEES accorde aussi à la commission scolaire une enveloppe de plus de 0,2 M\$ pour soutenir l'intégration en classe régulière des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Enfin, le MEES nous accorde une nouvelle classe de maternelle 4 ans à temps plein et finance la baisse du ratio pour la maternelle 4 ans et 5 ans. Le ratio de formation de groupe de cette clientèle passe de 20 à 19 élèves par classe.

Soulignons aussi que lors du dépôt du budget du Québec du 17 mars 2016, le gouvernement annonçait pour 39 M\$ de nouvelles mesures dont certaines seront disponibles pour les commissions scolaires. Ces mesures ont trait au décrochage, à la culture, aux saines habitudes de vie, aux clientèles les plus vulnérables, etc. La commission scolaire connaîtra ultérieurement la part de cet investissement qui lui reviendra.

Mentionnons également que le MEES autorise les commissions scolaires à puiser une somme équivalente à 10 % de leur surplus utilisable pour équilibrer leur budget. Cette utilisation, qui ne requiert pas d'autorisation du ministre, s'élève à 1 127 750 \$. La commission scolaire entend profiter de cette permission pour investir dans le service à l'élève, car il serait illogique de couper dans ces services alors que la clientèle est en pleine croissance et que cette croissance amènera des sommes supplémentaires qui permettront de renouer avec l'équilibre dans un horizon à moyen terme.

Les nouvelles règles budgétaires amènent aussi une nouvelle obligation aux commissions scolaires. En effet, 14 mesures identifiées par le MEES doivent être dédiées aux établissements. De ces 14 mesures, deux sont pleinement transférables en services directs aux élèves, ce qui veut dire que les établissements pourront les utiliser à des fins autres que celles qui sont prévues aux règles budgétaires à condition que ce soit en services directs aux élèves. Les 12 autres mesures ne sont pas transférables à d'autres utilisations, mais les établissements auront quand même une certaine souplesse quant aux moyens qu'elles utiliseront pour rendre les services qui sont financés par ces mesures.

De nouvelles redditions de comptes exigées par le MEES découlent de ces mesures. Les établissements devront faire cette reddition à la commission scolaire qui devra en rendre compte

globalement au Ministère. Celui-ci se réserve le droit de récupérer les sommes versées si elles sont utilisées à des fins non prévues.

### **3. INFORMATION SUR LA CLIENTÈLE**

Nous constatons, encore cette année, une croissance de la clientèle au préscolaire et au primaire. La clientèle prévue au budget 2016-2017 s'élève à 28 671 élèves. Elle est composée de 23 057 élèves au préscolaire, au primaire et au secondaire, 3 330 élèves équivalents temps plein en formation professionnelle et 2 284 élèves équivalents temps plein en formation générale des adultes. Les prévisions démographiques indiquent que la croissance de la clientèle en formation générale des jeunes au secondaire est bien amorcée.

### **4. FAITS SAILLANTS SUR LE BUDGET 2016-2017**

**Le secteur « Éducatif jeunes – enseignants »** a bénéficié, lui aussi, d'un réinvestissement du MEES.

D'abord, la nouvelle mesure du MEES pour favoriser la réussite en lecture et écriture dans les écoles primaires en milieu défavorisé a permis l'ajout de 9,3 postes d'enseignants ou d'orthopédagogues pour un investissement total de près de 0,8 M\$.

L'ajout de classe de maternelle 4 ans à temps plein à l'école Saint-Malo représente un ajout de plus de 0,1 M\$.

Notons aussi le changement du ratio de formation de groupe en maternelle 4 ans et 5 ans qui passe de 1/20 à 1/19 constituant un autre investissement du MEES.

Pour les écoles en milieu défavorisé, la mesure ministérielle soutenant les études dirigées apporte une somme de près de 0,2 M\$ pour offrir ce type de service.

Soulignons que ce secteur subit une forte pression en raison de la hausse du nombre de réfugiés que la commission scolaire accueille. Cette croissance l'oblige à investir des sommes plus importantes que la subvention du MEES. Les dépenses prévues à ce chapitre dépassent la subvention de près de 0,9 M\$.

**Le secteur « Éducatif jeunes – autres qu'enseignants »** a bénéficié d'un réinvestissement au budget 2016-2017.

D'abord, notons que la commission scolaire a ajouté un poste de psychologue ainsi qu'un poste d'orthophoniste pour soutenir le service à l'élève en raison de notre croissance de clientèle au primaire. On parle ici d'un ajout de près de 0,2 M\$.

Aussi, la nouvelle mesure du MEES pour favoriser la réussite en lecture et écriture dans les écoles primaires en milieu défavorisé a permis l'ajout de 2 postes de professionnels pour un montant de près de 0,2 M\$.

La nouvelle mesure du MEES visant à soutenir l'intégration de la clientèle EHDAA permettra l'injection de plus de 0,2 M\$ en soutien à cette clientèle à titre d'éducation spécialisée ou autre.

Également, la commission scolaire a ajouté l'équivalent de deux postes de techniciens en informatique pour soutenir les écoles dont le parc informatique s'est considérablement accru dans les dernières années. Cet ajout s'élève à plus de 0,1 M\$

Un ajout d'un poste de secrétaire à temps partiel, à l'école du Beau-Séjour, a également été nécessaire suite à son agrandissement.

Enfin, un poste de conseiller pédagogique a été aboli suite à l'analyse des besoins des Services éducatifs des jeunes permettant une économie de près de 0,1 M\$.

**Le secteur « Formation professionnelle »** ne subit ni réinvestissement ni compression.

**Le secteur « Formation générale des adultes »** ne subit ni réinvestissement ni compression.

**Le secteur « Administration »** se maintient à moins de 3 % des dépenses de la commission scolaire.

Un ajout de 0,1 M\$ a été prévu pour élaborer un plan directeur en informatique. Également, l'arrivée graduelle du nouveau progiciel de gestion intégrée *Mozaïk* a nécessité un ajout budgétaire de près de 0,1 M\$.

**Le secteur « Équipements »**, ne voit pas de changement majeur dans son budget si ce n'est des superficies additionnelles à entretenir suite aux agrandissements et constructions des dernières années.

**Le secteur du « Transport scolaire »** a maintenu ses efforts de rationalisation et la grille tarifaire adoptée en 2014-2015 en regard du transport du midi, du transport pour les places excédentaires offertes aux non-ayants droit ainsi que du transport relatif aux programmes ou concentrations en sport/arts-études a été appliquée.

**Le secteur des « Services de garde »** reste stable par rapport à l'année dernière. Notons toutefois une augmentation de clientèle qui va de pair avec celle que nous retrouvons dans les classes des écoles primaires.

**Au secteur « Financement »**, la gestion serrée de la trésorerie permet de limiter les coûts de financement.

**Au secteur « Investissements »**, le résultat est tributaire des investissements des années antérieures et de leur financement. Le résultat négatif s'explique majoritairement par des dépenses d'amortissement et des dépenses non capitalisables non financées que la commission scolaire doit assumer à même ses surplus accumulés. Rappelons, pour information, que l'enveloppe budgétaire d'investissements 2016-2017 accordée par le MEES est de 48,8 M\$. Des projets totalisant 50,9 M\$ ont ainsi été adoptés par le conseil des commissaires le 26 avril 2016.

## **5. TAXE SCOLAIRE**

Au cours des dernières années, les contribuables de la commission scolaire ont subi des augmentations de taxe scolaire supérieures au taux d'inflation à cause de la disparition graduelle de la subvention de péréquation visant à limiter la hausse du compte de taxe. Ceci est maintenant chose du passé.

Le compte de taxe scolaire de la résidence moyenne du territoire de la ville de Québec, évaluée à 308 000 \$, augmentera de 12 \$, soit l'équivalent de 2 %. Cette hausse est semblable à l'IPC canadien des 12 derniers mois. Bien que la commission scolaire récolte 1,8 M\$ en taxe supplémentaire ou 3,0 % de plus que l'année dernière, la croissance du rôle d'évaluation permet de limiter la hausse moyenne à 2 %.



## **6. PERSPECTIVES FUTURES**

Le budget provincial 2016-2017 renouait avec le déficit zéro ce qui a mis fin aux grandes compressions des dernières années et permis un léger réinvestissement en éducation.

Il va sans dire que l'effet cumulatif des coupures des dernières années fait en sorte qu'il est encore très difficile d'équilibrer le budget de la commission scolaire sans affecter le service à l'élève. C'est d'ailleurs ce qui a causé la présentation de budgets en appropriation des surplus accumulés au cours des dernières années, incluant l'année 2016-2017.

La croissance de clientèle amorcée au cours des dernières années se poursuivra et il sera très difficile de comprimer les dépenses. Cependant, cette croissance amène annuellement un financement et un produit maximal de la taxe en hausse ce qui permettra de diminuer graduellement le montant d'appropriation de surplus nécessaire pour équilibrer le budget de la commission scolaire et de réinvestir dans le service à l'élève.

Nous sommes confiants de parvenir à l'équilibre budgétaire dans un horizon à court ou moyen terme à condition que ne surviennent de nouvelles compressions.

Le discours des différents partis politiques nous permet d'être optimistes à ce sujet, car l'éducation semble être la priorité des prochaines années.

Nous espérons vivement que le réinvestissement amorcé en 2016-2017 se poursuive au cours des prochaines années et que la commission scolaire élimine graduellement son déficit d'exercice tout en injectant des sommes supplémentaires dans le service à l'élève.

## **7. CONCLUSION**

Le budget de dépenses 2016-2017 de la commission scolaire de la Capitale atteint 339,3 M\$. Celles-ci excédant les revenus de 1,1 M\$, ce qui est à l'intérieur de l'encadrement prescrit par le MEES. L'utilisation des surplus de la commission scolaire, constitués au fil des années, a permis de produire un budget en préservant le plus possible le service à l'élève.

Le déficit prévu en 2016-2017 est de 0,7 M\$ moindre que celui de l'année précédente, ce qui démontre que les efforts des dernières années commencent à porter fruit.

En terminant, nous tenons à adresser nos sincères remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, aux différents travaux et qui nous ont soutenus et accompagnés tout au long du processus d'élaboration du budget pour l'année financière 2016-2017.

# Commission scolaire de la Capitale

## Clientèle

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

---

	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
Préscolaire (4 ans)	<b>204</b>	215
Préscolaire (5 ans)	<b>2 408</b>	2 475
Primaire	<b>13 157</b>	12 477
Secondaire général - jeunes	<b>7 288</b>	7 137
Secondaire général - adultes (enveloppe fermée)	<b>2 284</b>	2 326
Formation professionnelle	<b>3 330</b>	3 564
	<b>28 671</b>	28 194

**Note:** Cette clientèle comporte certains écarts avec celle apparaissant dans les tableaux du budget accordé aux établissements puisque des provisions pour clientèle présente au 30 septembre y ont été prévues.

# Commission scolaire de la Capitale

## Résultats

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Subventions de fonctionnement du MEEs	<b>235 057 355</b>	225 592 809
Taxe scolaire	<b>65 145 601</b>	63 645 102
Autres subventions et contributions	<b>514 760</b>	474 140
Droits de scolarité et frais de scolarisation	<b>4 208 787</b>	4 021 836
Ventes de biens et services	<b>29 600 565</b>	29 462 845
Revenus divers	<b>3 508 900</b>	3 378 795
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	<b>215 000</b>	135 282
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		1 000 000
	<b>338 250 968</b>	327 710 809
<b>Charges</b>		
Activités d'enseignement et de formation	<b>170 969 483</b>	164 624 758
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	<b>75 160 047</b>	71 517 999
Services d'appoint	<b>33 907 521</b>	32 502 351
Activités administratives	<b>10 426 826</b>	10 177 958
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	<b>38 296 677</b>	37 969 426
Activités connexes	<b>10 346 804</b>	12 564 140
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	<b>199 000</b>	131 175
	<b>339 306 358</b>	329 487 807
<b>Surplus (déficit) net</b>	<b>(1 055 390)</b>	<b>(1 776 998)</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Surplus accumulés

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

---

	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Surplus accumulés au début	<b>29 845 381</b>	29 989 690
Surplus (déficit) net de l'exercice	<b>(1 055 390)</b>	<b>(1 776 998)</b>
<b>Surplus accumulés à la fin</b>	<b><u>28 789 991</u></b>	<b><u>28 212 692</u></b>

# Commission scolaire de la Capitale

## État de la variation de la dette nette

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	\$	\$
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT</b>	<u>(236 630 290)</u>	<u>(208 389 128)</u>
<b>Surplus (déficit de l'exercice)</b>	<u>(1 055 390)</u>	<u>(1 776 998)</u>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(49 312 677)	(47 395 891)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 687 299	13 659 206
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles		(1 000 000)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles		<u>1 050 000</u>
	<u>(33 625 378)</u>	<u>(33 686 685)</u>
<b>Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance</b>		
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA DETTE NETTE</b>	<u>(34 680 768)</u>	<u>(35 463 683)</u>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>(271 311 058)</u></u>	<u><u>(243 852 811)</u></u>

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

### VENTILATION DES REVENUS

	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	\$	\$
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Subventions de fonctionnement du MEES</b>		
Subvention du service de la dette	<b>24 674 715</b>	24 047 252
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - FP	<b>205 714 575</b>	197 499 677
Variation de la subvention - Financement	<b>502 392</b>	712 028
Subvention pour le transport scolaire	<b>4 165 673</b>	3 333 852
	<b>235 057 355</b>	225 592 809
<b>Taxe scolaire</b>		
Revenus tenant lieu de taxes	<b>2 600 000</b>	2 600 000
Taxe scolaire - années antérieures	<b>300 000</b>	600 000
Taxe scolaire - année courante	<b>62 245 601</b>	60 445 102
	<b>65 145 601</b>	63 645 102
<b>Autres subventions et contributions</b>		
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Formation professionnelle		25 000
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Formation générale des adultes	<b>174 000</b>	185 000
Subventions du gouvernement provincial	<b>340 760</b>	264 140
	<b>514 760</b>	474 140

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

### VENTILATION DES REVENUS (suite)

	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	\$	\$
<b>Autres droits de scolarité et autres frais de scolarisation</b>		
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	328 000	258 000
Droits de scolarité - Élèves venant de l'extérieur du Québec		
Revenus - Cours en formation professionnelle	3 515 787	3 393 836
Revenus - Cours en formation générale des adultes		
Revenus - Autres types de formation	365 000	370 000
	<b>4 208 787</b>	<b>4 021 836</b>
<b>Ventes de biens et services</b>		
Fournitures et matériel scolaire	3 494 810	3 944 962
Surveillance et transport du midi	732 988	596 637
Services de garde	16 485 700	16 115 347
Autres activités chargées aux usagers	5 289 446	5 180 318
Autres ventes de biens et services	3 597 621	3 625 581
	<b>29 600 565</b>	<b>29 462 845</b>
<b>Revenus divers</b>		
Revenus de location d'immeubles	1 890 880	1 901 488
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	1 123 020	1 042 307
Publicité et commandites	10 000	
Intérêts, pénalités et frais de retard	485 000	435 000
	<b>3 508 900</b>	<b>3 378 795</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

### VENTILATION DES CHARGES

	Budget 2016-2017	Budget 2015-2016
	\$	\$
<b>Enseignement et formation</b>		
Éducation préscolaire	12 122 268	11 012 686
Enseignement primaire	64 305 863	60 445 505
Enseignement secondaire général	35 528 333	33 741 184
Formation professionnelle	34 561 471	36 193 584
Enseignement particulier	11 490 785	10 524 511
Formation générale des adultes	12 960 763	12 707 288
	<u>170 969 483</u>	<u>164 624 758</u>
<b>Soutien à l'enseignement et à la formation</b>		
Gestion des écoles et des centres	22 759 226	22 457 221
Moyens d'enseignement	5 842 136	5 266 112
Services complémentaires	24 666 488	23 477 860
Services pédagogiques et de formation d'appoint	10 933 113	9 565 989
Animation et développement pédagogiques	4 613 879	4 554 915
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 000 651	1 041 749
Activités sportives, culturelles et sociales	5 344 554	5 154 153
	<u>75 160 047</u>	<u>71 517 999</u>
<b>Services d'appoint</b>		
Transport scolaire	11 557 169	11 249 230
Services de garde	22 350 352	21 253 121
	<u>33 907 521</u>	<u>32 502 351</u>
<b>Activités administratives</b>		
Conseil des commissaires et comités	321 093	388 695
Gestion	8 237 925	8 008 018
Services corporatifs	1 746 915	1 661 406
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	120 893	119 839
	<u>10 426 826</u>	<u>10 177 958</u>



# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

### VENTILATION DES CHARGES (suite)

	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	\$	\$
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>		
Entretien et amortissement des biens meubles	5 082 406	5 479 838
Conservation et amortissement des biens immeubles	16 525 463	15 362 358
Entretien ménager	7 701 384	7 529 066
Consommation énergétique	6 776 750	7 211 546
Location d'immeubles	334 210	254 025
Protection et sécurité	259 600	257 000
Amélioration, transformation et rénovations majeures non capitalisables	1 099 689	1 309 072
Systèmes d'information et de télécommunications non capitalisables	517 175	566 521
	<b>38 296 677</b>	<b>37 969 426</b>
<b>Activités connexes</b>		
Financement	7 905 785	8 044 542
Projets spéciaux	384 286	2 370 000
Rétroactivité	100 000	100 000
Droits de scolarité et ententes	860 000	860 000
Sécurité d'emploi		81 451
Variation des provisions pour créances douteuses	2 500	3 000
Prêts de services	620 233	685 147
Autres activités connexes	474 000	420 000
	<b>10 346 804</b>	<b>12 564 140</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

### CHARGES PAR SECTEUR

	Budget 2016-2017	
	\$	%
Formation générale des jeunes - enseignants	130 878 298	38,57%
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	54 322 055	16,01%
Formation professionnelle	43 970 049	12,96%
Formation générale des adultes	18 728 163	5,52%
Administration	9 957 347	2,93%
Équipements	21 125 912	6,23%
Transport scolaire	11 551 169	3,40%
Services de garde	22 693 133	6,69%
Financement	7 682 715	2,26%
Autres secteurs		
Investissements	18 397 517	5,42%
	<b>339 306 358</b>	<b>100,00%</b>

### RÉSULTATS PAR SECTEUR

	Budget	Budget
	2016-2017	2015-2016
	\$	\$
Formation générale des jeunes - enseignants	5 455 736	5 090 076
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	(8 037 387)	(7 784 143)
Formation professionnelle	1 223 264	1 272 483
Formation générale des adultes	168 728	191 471
Administration	(512 440)	(435 638)
Équipements	(2 827 164)	(3 488 499)
Transport scolaire	311 380	397 385
Services de garde	3 035 618	2 970 656
Financement	155 000	(90 000)
Perte de subvention de péréquation assumée par la commission scolaire	(500 000)	(1 000 000)
Autres secteurs		
Investissements	471 875	1 099 211
	<b>(1 055 390)</b>	<b>(1 776 998)</b>

Note: Ces renseignements supplémentaires présentent nos dépenses par secteur d'activités tels que définis par nos règles de répartition des ressources financières. Ils diffèrent donc de la comptabilité par champs d'activités présentée aux pages précédentes.

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

<b>RESSOURCES ALLOUÉES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS, À RISQUE OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (article 277 de la L.I.P.)</b>	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<b>11 065 806</b>	10 327 838
Psychologie	<b>3 246 377</b>	2 910 609
Orthophonie	<b>2 013 142</b>	1 699 866
Psychoéducation et éducation spécialisée	<b>12 162 521</b>	11 382 419
Santé et services sociaux	<b>1 083 589</b>	1 137 633
Orthopédagogie	<b>6 862 765</b>	6 099 690
Cours d'appoint ou en milieu hospitalier	<b>308 188</b>	290 974
Services de garde - élèves handicapés	<b>1 165 315</b>	1 018 866
Frais de scolarité hors réseau	<b>860 000</b>	860 000
	<b><u>38 767 703</u></b>	<b><u>35 727 895</u></b>

Cette annexe présente les ressources allouées destinées en quasi-totalité aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Toutes les ressources concernant l'intégration de ces élèves en classes régulières y sont exclues, car il est très difficile de distinguer les dépenses relatives aux élèves ordinaires de celles des élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégrés dans ces classes.

De plus, mentionnons qu'aucune dépense de gestion d'école n'apparaît dans cette annexe même si les directions occupent une grande partie de leur temps à participer à la conception des plans d'intervention pour ces élèves et à la gestion de cette clientèle.

Aussi, nous avons exclu les dépenses centralisées en support à cette clientèle, tels les employés du secteur de l'adaptation scolaire des services éducatifs des jeunes.

Les ressources relatives à certains services de soutien à l'enseignement communs à l'ensemble des élèves sont aussi exclues. Pensons aux services de bibliothèque, d'informatique d'enseignement, de soutien technique à l'enseignement, d'orientation, d'animation spirituelle et engagement communautaire, d'encadrement et de surveillance d'élèves, etc. Les élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont aussi des bénéficiaires de ces services. Il en est de même pour les dépenses relatives à l'administration de la commission scolaire et à l'entretien des écoles.

# Commission scolaire de la Capitale

## Taxe scolaire et péréquation

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

<b>TAUX DE TAXE SCOLAIRE</b>	<b>Budget 2016-2017</b>	
	<b>Taux nominal de taxe (par 100 \$ d'évaluation)</b>	
	<b>\$</b>	
Québec	0,20505	
Saint-Gabriel-de-Valcartier	0,20505	
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0,20505	
Lac Saint-Joseph	0,20505	
Shannon	0,20505	
Fossambault-sur-le-Lac	0,20505	
<b>PRODUIT MAXIMAL DE LA TAXE SCOLAIRE</b>	<b>Budget 2016-2017</b>	<b>Budget 2015-2016</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Taxe scolaire perçue auprès des contribuables	<b>62 245 601</b>	60 445 102
Perte de subvention de péréquation assumée par la commission scolaire	<b>500 000</b>	1 000 000
Produit maximal de la taxe scolaire autorisé par le Ministère	<b>62 745 601</b>	61 445 102

# Commission scolaire de la Capitale

## Budget accordé aux établissements

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

ÉCOLES PRIMAIRES	Clientèle totale	Total des allocations	Revenus		Utilisation du surplus	Total du budget
			\$	\$		
Alexander-Wolff	534	489 971	639 803			1 129 774
<b>à l'Orée-des-Bois</b>	<b>433</b>	<b>363 897</b>	<b>550 825</b>			<b>914 722</b>
Anne-Hébert	534	501 756	679 930			1 181 686
<b>Sans-Frontière</b>	<b>289</b>	<b>386 166</b>	<b>223 904</b>			<b>610 070</b>
de Château-d'Eau	351	343 096	405 866			748 962
<b>de l'Accueil</b>	<b>546</b>	<b>341 524</b>	<b>755 829</b>			<b>1 097 353</b>
de La Chanterelle	526	504 460	649 207			1 153 667
<b>de La Chaumière</b>	<b>331</b>	<b>277 349</b>	<b>343 795</b>			<b>621 144</b>
de la Grande-Hermine	353	514 642	458 251			972 893
<b>de la Mosaïque</b>	<b>396</b>	<b>473 053</b>	<b>483 191</b>			<b>956 244</b>
de l'Apprenti-Sage	510	395 883	666 628			1 062 511
<b>de La Source</b>	<b>179</b>	<b>199 667</b>	<b>217 054</b>			<b>416 721</b>
de l'Aventure - de l'Arc-en-Ciel	325	325 732	391 843			717 575
<b>de l'Escabelle</b>	<b>648</b>	<b>526 128</b>	<b>867 793</b>	<b>66 000</b>		<b>1 459 921</b>
des Explorateurs	308	226 581	393 120			619 701
<b>des Grands-Saules</b>	<b>555</b>	<b>688 209</b>	<b>739 850</b>			<b>1 428 059</b>
des Jeunes-du-Monde	450	567 743	357 733			925 476
<b>Dominique-Savio</b>	<b>195</b>	<b>246 648</b>	<b>221 033</b>			<b>467 681</b>
du Beau-Séjour	441	375 825	667 307			1 043 132
<b>du Buisson</b>	<b>227</b>	<b>284 409</b>	<b>323 956</b>			<b>608 365</b>
Du Domaine	256	228 864	370 914			599 778
<b>du Joli-Bois</b>	<b>193</b>	<b>161 668</b>	<b>227 041</b>			<b>388 709</b>
du Val-Joli	627	473 206	681 368			1 154 574
<b>du Vignoble</b>	<b>393</b>	<b>337 040</b>	<b>488 049</b>			<b>825 089</b>
régionale des Quatre-Saisons	18	15 426	36 500			51 926
<b>Jacques-Cartier - Saint-Denys-Garneau</b>	<b>512</b>	<b>374 731</b>	<b>530 000</b>			<b>904 731</b>
Jean-XXIII	251	186 618	349 142			535 760
<b>Jules-Émond - Amédée-Boutin</b>	<b>581</b>	<b>551 108</b>	<b>769 372</b>			<b>1 320 480</b>
L'Odyssée	333	207 808	205 000			412 808
<b>Les Prés-Verts - Saint-Bernard</b>	<b>794</b>	<b>535 490</b>	<b>1 010 148</b>			<b>1 545 638</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Budget accordé aux établissements

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

ÉCOLES PRIMAIRES (suite)	Clientèle totale	Total des allocations	Revenus		Utilisation du surplus	Total du budget
			\$	\$		
Marguerite-Bourgeoys	239	478 911	254 622			733 533
<b>éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges</b>	<b>331</b>	<b>305 412</b>	<b>425 760</b>	<b>18 000</b>		<b>749 172</b>
Notre-Dame-du-Canada	272	335 702	268 975			604 677
<b>Sacré-Cœur</b>	<b>197</b>	<b>325 379</b>	<b>184 566</b>			<b>509 945</b>
Saint-Albert-le-Grand	277	522 329	328 716			851 045
<b>Saint-Claude</b>	<b>378</b>	<b>313 140</b>	<b>445 465</b>			<b>758 605</b>
Sainte-Odile	227	282 160	243 603	12 000		537 763
<b>Saint-Fidèle</b>	<b>280</b>	<b>350 466</b>	<b>373 660</b>			<b>724 126</b>
Saint-Jean-Baptiste	289	271 872	433 615			705 487
<b>Saint-Malo</b>	<b>259</b>	<b>391 361</b>	<b>248 660</b>			<b>640 021</b>
Saint-Paul-Apôtre	190	209 177	248 396			457 573
<b>des Berges</b>	<b>394</b>	<b>379 613</b>	<b>361 507</b>			<b>741 120</b>
internationale de Saint-Sacrement	345	381 687	540 525			922 212
<b>Total</b>	<b>15 767</b>	<b>15 651 907</b>	<b>19 062 522</b>	<b>96 000</b>		<b>34 810 429</b>

ÉCOLES SECONDAIRES	Clientèle totale	Total des allocations	Revenus		Utilisation du surplus	Total du budget
			\$	\$		
Boudreau (secteur jeunes)	115	534 877	65 000			599 877
<b>Cardinal-Roy</b>	<b>718</b>	<b>1 128 109</b>	<b>320 202</b>			<b>1 448 311</b>
Jean-de-Brébeuf	630	1 099 117	403 099			1 502 216
<b>Joseph-François-Perrault</b>	<b>533</b>	<b>906 131</b>	<b>351 545</b>	<b>20 310</b>		<b>1 277 986</b>
de la Cité	303	1 093 505	77 575			1 171 080
<b>régionale des Quatre-Saisons</b>	<b>76</b>	<b>25 327</b>				<b>25 327</b>
Saint-Denys-Garneau	49	261 811	97 755			359 566
<b>de Neufchâtel</b>	<b>1 467</b>	<b>1 978 803</b>	<b>885 393</b>			<b>2 864 196</b>
Roger-Comtois	1 663	2 212 535	1 040 571			3 253 106
<b>La Camaradière</b>	<b>1 057</b>	<b>1 745 711</b>	<b>601 205</b>			<b>2 346 916</b>
L'Odyssée	267	609 007	137 908			746 915
<b>Vanier</b>	<b>387</b>	<b>974 240</b>	<b>96 884</b>			<b>1 071 124</b>
<b>Total</b>	<b>7 265</b>	<b>12 569 173</b>	<b>4 077 137</b>	<b>20 310</b>		<b>16 666 620</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Budget accordé aux établissements

pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	Clientèle totale	Total des allocations	Revenus		Utilisation du surplus	Total du budget
			\$	\$		
de foresterie de Duchesnay	97	1 772 587	289 710			2 062 297
<b>de Neufchâtel</b>	<b>495</b>	<b>5 065 983</b>	<b>967 055</b>			<b>6 033 038</b>
ÉMOICQ	1 182	12 899 212	1 805 271			14 704 483
<b>de Limoilou</b>	<b>375</b>	<b>3 172 019</b>	<b>966 897</b>			<b>4 138 916</b>
de Québec	397	4 872 935	486 530			5 359 465
<b>Wilbrod-Bherer</b>	<b>351</b>	<b>4 940 565</b>	<b>655 454</b>			<b>5 596 019</b>
hôtelière de la Capitale	434	4 311 272	1 604 000			5 915 272
<b>Total</b>	<b>3 331</b>	<b>37 034 573</b>	<b>6 774 917</b>			<b>43 809 490</b>

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES	Clientèle totale	Total des allocations	Revenus		Utilisation du surplus	Total du budget
			\$	\$		
Boudreau (secteur adultes)	81	14 661				14 661
<b>Conrad-Barbeau</b>	<b>217</b>	<b>1 764 121</b>	<b>30 000</b>			<b>1 794 121</b>
Louis-Jolliet	1 324	9 136 770	680 000			9 816 770
<b>Saint-Louis</b>	<b>631</b>	<b>5 024 864</b>	<b>213 000</b>			<b>5 237 864</b>
<b>Total</b>	<b>2 253</b>	<b>15 940 416</b>	<b>923 000</b>			<b>16 863 416</b>